

# Commune de Labergement-les-Auxonne

# DICRIM



**Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**

# Sommaire

|                                      |       |
|--------------------------------------|-------|
| • Le mot du maire                    | p. 3  |
| • Qu'est qu'un risque majeur ?       | p. 4  |
| • Inondations                        | p. 5  |
| • Transports de matières dangereuses | p. 8  |
| • Risques Météorologiques            | p. 9  |
| • Pandémie grippale                  | p. 15 |
| • Alimentation en eau potable        | p. 16 |
| • Risques nucléaires                 | p. 17 |
| • Risques sismiques                  | p. 18 |
| • Pollution atmosphérique            | p. 20 |
| • Annuaire                           | p. 21 |
| • Logo en cas de danger ou d'alerte  | p. 22 |



## Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Labergement-Lès-Auxonne est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

En cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des principaux risques identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de prévenir les conséquences de ces risques.

***Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.***

Ce DICRIM prend en compte les risques majeurs mais également ceux qui peuvent avoir un impact important pour votre quotidien, tels que les risques météorologiques pour lesquels vous êtes régulièrement alertés par la commune.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

*Vous pouvez télécharger le dossier départemental sur les risques majeurs mis à jour tous les 5 ans par les services de l'Etat à l'adresse suivante <http://www.cote-dor.gouv.fr> – Préfecture de la Côte d'Or – rubrique « politiques publiques » – sous-rubrique « risques majeurs, naturels et technologiques ».*

Le Maire  
Christophe BRINGOUT

# Qu'est-ce qu'un risque majeur ?



Un événement potentiellement dangereux est un aléa, il ne devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone où les enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec des enjeux importants.

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en quatre grandes familles.

- Les risques naturels : feu de forêt, inondation, séisme...
- Les risques technologiques : ils regroupent les risques industriels, biologiques, ruptures de barrages...
- Les risques de transports : (matières dangereuses) sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.
- Les risques sanitaires : pandémie, épidémie, problèmes alimentaires...

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

# Inondations

La Saône prend sa source à Vioménil au pied de la falaise des monts Faucilles (département des Vosges) à 392m d'altitude et se jette dans le Rhône à Lyon, à 158m d'altitude.

C'est une rivière de 480km de longueur, dont le Doubs est le principal affluent. Avant la confluence située à Verdun-sur-le-Doubs en Saône-et-Loire, cette rivière est appelée petite Saône.

Ce qui montre bien la forte contribution de la rivière franc-comtoise, dont le débit moyen interannuel est légèrement fort (175 contre 160m<sup>3</sup>/s) : certains en concluront que la Saône se jette dans le Doubs et non l'inverse.

Son nom actuel vient d'une source sacrée, *Sauc-Onna*, dont le nom fut donné à l'ensemble de la rivière par les légionnaires romains.

## CARACTERISTIQUES DE LA SAÔNE

|                   |                        |
|-------------------|------------------------|
| Longueur          | 480 km                 |
| Bassin            | 29 950 km <sup>2</sup> |
| Bassin collecteur | Rhône                  |
| Débit moyen       | 473m <sup>3</sup> /s   |
| Localisation      | Vioménil               |
| Altitude          | 392 m                  |
| Embouchure        | Rhône                  |
| Localisation      | Lyon                   |
| Altitude          | 158 m                  |

## La Saône et Labergement-lès-Auxonne :

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables. La commune de Labergement-lès-Auxonne est concernée par les débordements de la Saône.

Voici les dates des crues les plus importantes des 60 dernières années : 1930 – 1940 -1955 - 1970 - 1981 – décembre 1982 – mai 1983 et mars 2001

## Nature & caractéristique des crues :

Le phénomène naturel est l'inondation de plaine, les hauteurs de submersion maximales sont inférieures à 1,5 mètre et les vitesses d'écoulement inférieures à 0,5 mètres seconde dans les lits majeurs.

## Intensité & Qualification des crues :

### *Hauteur d'eau et vitesse d'écoulement*

La carte des aléas représente l'ensemble des surfaces et celles inondables par la crue centennale affectée par plusieurs niveaux d'aléas hiérarchisés en fonction de leur intensité.

#### HAUTEUR D'EAU

|             |                     |
|-------------|---------------------|
| Aléa Faible | De 0 à 0,5 mètres   |
| Aléa Moyen  | De 0,5 à 1 mètre    |
| Aléa Fort   | Supérieur à 1 mètre |

#### VITESSE D'ÉCOULEMENT

|             |                   |
|-------------|-------------------|
| Aléa Faible | De 0 à 0,5m/s     |
| Aléa Moyen  | De 0,5 à 1m/s     |
| Aléa Fort   | Supérieur à 1 m/s |

### Plan de prévention des Risques

Un plan de prévention des risques inondation (PPRI) a été approuvé depuis le 26 décembre 2006. L'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers est disponible sur internet à l'adresse suivante :

<http://macommune.prim.net> ou <http://www.bourgogne.pref.gouv.fr>

## Consignes de sécurité :

| <i><b>Pendant l'inondation</b></i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <i><b>Après l'inondation</b></i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Fermez les portes, fenêtres et ouvertures,</li><li>• Surélevez les meubles, appareils ménagers...,</li><li>• Coupez le gaz et l'électricité,</li><li>• Mettez-vous à l'abri,</li><li>• Ne téléphonez pas,</li><li>• N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées,</li><li>• Consultez si possible les sites : <a href="http://www.vigicrue.ecologie.gouv.fr">www.vigicrue.ecologie.gouv.fr</a> et <a href="http://www.meteo.fr">www.meteo.fr</a></li><li>• Écoutez la radio « France bleu bourgogne »</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Aidez les personnes sinistrées,</li><li>• Aérez et désinfectez,</li><li>• Chauffez si possible,</li><li>• Rétablissez le courant si l'installation est sèche,</li><li>• Contactez les assureurs,</li><li>• Contactez la mairie dans la perspective de la constitution d'un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.</li></ul> |

## Alerte :

Il existe un service d'annonce des crues qui permet d'exercer une surveillance de la montée des eaux grâce à des stations de mesure en temps réel.

En cas de danger un système de pré- alerte puis d'alerte permet au préfet d'avertir le maire et les services de gendarmerie de l'évolution de la crue.

En cas de risque avéré, la commission communale informe la population de manière suivante :

- Cloche de l'église,
- Alerte Citoyens (message sur téléphone fixe ; portable SMS ou mail),
- Porte à porte,
- Facebook,
- Conseil infos.



*(Labergement-lès-Auxonne – Crue de Janvier 1955)*

# Le risque du transport de matières dangereuses

## Par voie routière et ferroviaire :

Le risque du transport de matières dangereuses à Labergement-Lès-Auxonne : notre commune est concernée par la ligne ferroviaire Dijon / Vallorbe et l'autoroute A39 et la RD24.

Le transport de matières dangereuses est fortement règlementé :

- Affichage réglementaire,
- Restrictions de circulation,
- Signalisation des TMD (Transport des Matières Dangereuses).

## Consignes de sécurité :

- Mettez vous à l'abri,
- Fermez portes et fenêtres,
- Arrêtez les ventilateurs,
- Évitez de vous enfermer dans votre véhicule,
- Écoutez la radio (France Bleu Bourgogne),
- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle,
- Ne téléphonez pas, sauf pour appeler les secours.

## L'alerte :

En cas d'évènement, vous serez informé par l'équipe municipale :

- Alerte Citoyens (message sur tél fixe ou portable SMS ou mail),
- Cloches de l'église,
- Porte à porte,
- Facebook,
- Conseil infos,
- Internet.

Si vous êtes témoin :

Donnez l'alerte : pompiers : 18, gendarmerie : 17

## Les conséquences d'un accident TMD :

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger du fait de sa composition ou des réactions chimiques qu'elle peut entraîner. Elle peut être inflammable, explosive, toxique, radioactive ou corrosive. Les conséquences lors d'un accident de transit peuvent être importantes, non seulement pour la population mais également pour les biens et l'environnement. L'eau peut propager une pollution sur des distances importantes. La flore, les fruits, les légumes ou la faune peuvent être touchés. Les destructions, détériorations, dommage aux habitations, aux ouvrages et aux toitures peuvent être conséquents.



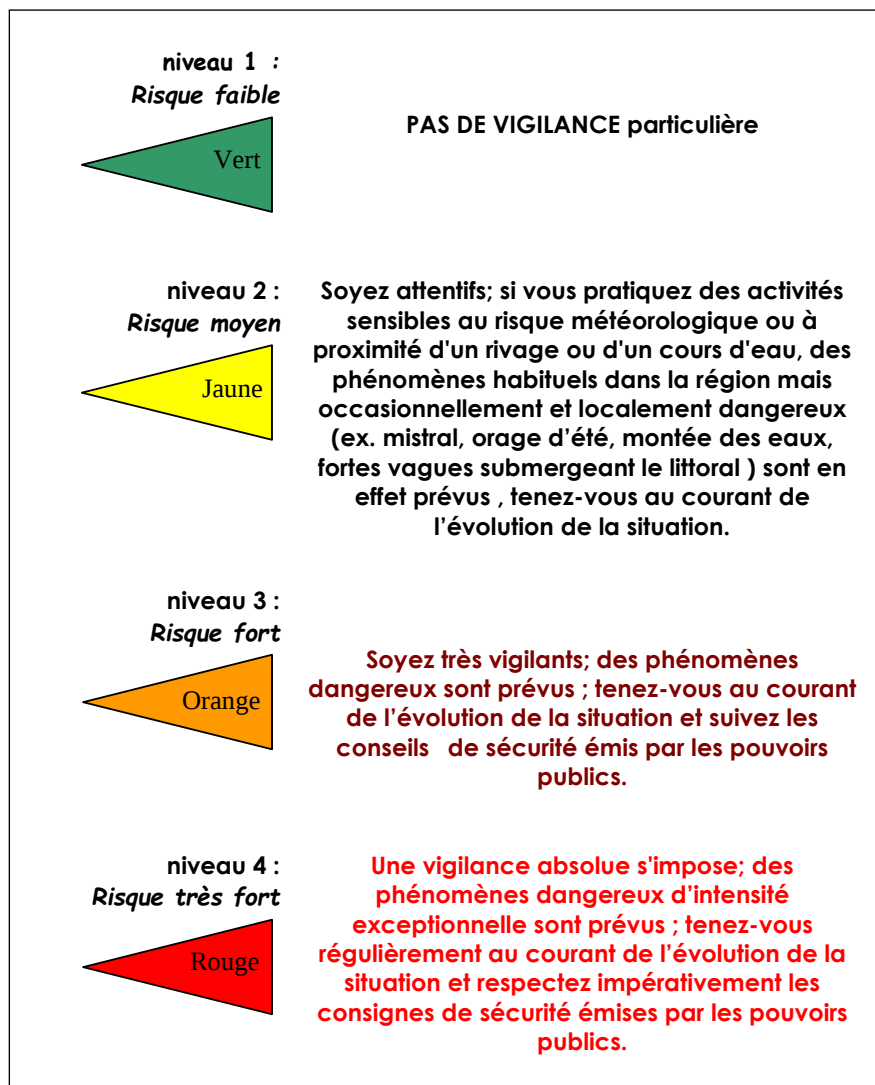
# Risques Météorologiques

## Situation

Comme toutes les communes du département, la commune peut être concernée par des événements météorologiques ayant une intensité importante.

Une carte de « vigilance météorologique » est élaborée 2 FOIS PAR JOUR à 6h00 et 16h00 (site internet de Météo-France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)) et attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de 4 COULEURS qui figurent en légende sur la carte :



# Tempêtes et vents violents

Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89km/h. Sa formation est due à une évolution d'une perturbation atmosphérique où s'affrontent des masses d'air aux caractéristiques distinctes (températures, teneur en eau).

## Les enjeux liés à une tempête sont :

- Humains : atteinte à l'intégrité physique des personnes.
- Economiques : destructions et dommages divers.
- Environnementaux : destructions de forêts, inondations ...

## Consignes de sécurité :

- Restez chez vous,
- Prenez contact avec vos voisins,
- Évitez les déplacements,
- Rangez les objets sensibles aux effets du vent,
- Ne touchez pas les fils électriques sur le sol,
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours,
- Si vous disposez d'une assistance médicale, prenez contact avec l'organisme qui en assure la gestion.

## L'alerte :

En cas d'événement, informez-vous :

Auprès de la mairie

Téléphone : 03.80.31.45.74

Mail : [mairie.labergement-les-auxonne@wanadoo.fr](mailto:mairie.labergement-les-auxonne@wanadoo.fr)

Sur le site internet : <http://france.meteofrance.com> ou par téléphone : 3250

Sur le site internet : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) (pour les risques de fortes précipitations)

Pour plus d'informations, consulter le répondeur de Météo-France :

tél. : 05.67.22.95.00 (une fois l'accès au service effectué, composer les deux derniers chiffres du département)

# Neige et verglas

La neige se forme généralement par condensation de la vapeur d'eau dans les hautes couches de l'atmosphère et tombe quand les températures avoisinent les 0°C.

## Il en existe 5 sortes :

- Congélation de l'eau préexistante,
- Condensation solide,
- Brouillard givrant,
- Pluie sur sol gelé,
- Pluie en surfusion.

## Les neiges et verglas peuvent :

- Perturber les réseaux (voiries, lignes électriques, téléphoniques...)
- Occasionner des dégâts sur les toitures, les arbres ...
- Perturber la circulation,
- Provoquer des inondations.

## Consignes de sécurité :

- Évitez les déplacements,
- Si vous devez vous déplacer, renseignez-vous sur les conditions de circulation, soyez vigilants,
- Ne touchez pas les fils électriques tombés sur le sol,
- Prévoyez un éclairage de secours,
- Si vous disposez d'une assistance médicale, prenez contact avec l'organisme qui en assure la gestion.

## L'alerte :

En cas d'événement, informez-vous :

Sur le site internet : <http://france.meteofrance.com> ou par téléphone : 3250

Sur le site internet : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) (pour les risques de fortes précipitations)

## Fortes précipitations et orages

Des fortes précipitations peuvent engendrer des inondations, des débordements des réseaux d'assainissement, des conditions de circulation difficiles, des coupures d'électricité et affecter les conditions humaines et économiques. L'orage peut être accompagné de grêle, de rafales de vent, de précipitations, de la foudre.

Ces phénomènes peuvent avoir des conséquences importantes pour l'homme, ses activités, son environnement et occasionner des dégâts identiques aux fortes précipitations.

### Consignes de sécurité :

- Ne vous abritez pas sous les arbres,
- Évitez l'utilisation du téléphone et de tout appareil électronique,
- Fixer les objets sensibles aux effets du vent,
- Évitez les déplacements,
- Prenez les précautions nécessaires en cas de risques d'inondation.

### L'alerte :

En cas d'événement, informez-vous :

Sur le site internet : <http://france.meteofrance.com> ou par téléphone : 3250

Sur le site internet : [www.vigicrue.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrue.ecologie.gouv.fr)

# Grand froid

Une vague de grand froid est associée à une masse d'air anticyclonique suivie d'une baisse des températures, les conséquences sont de différentes sortes :

- L'hypothermie,
- Les effets cardio-vasculaires,
- Les effets respiratoires,
- Les risques des transports,
- La paralysie des transports,
- Les difficultés d'approvisionnement en eau (gel des canalisations)

## Consignes de sécurité :

### Le plan « grand froid » comporte plusieurs niveaux :

- Le niveau 1 de mobilisation hivernale
- Le niveau 2 « grand froid »

Températures nocturnes entre -5° et -10°

Températures diurnes négatives

- Le niveau 3 « grand froid »

Températures nocturnes inférieures à -10°

Températures diurnes négatives

- Evitez les expositions prolongées,
- Habillez-vous chaudement,
- Alimentez-vous correctement,
- Informez-vous de l'état des routes,
- Si vous remarquez une personne sans abri, alertez le 15.

En cas d'événement, informez-vous :

Sur le site internet : <http://france.meteofrance.com> ou par téléphone : 3250

# Canicule

Il s'agit d'une situation d'agglutination anticyclonique en période estivale entraînant un échauffement thermique. Les vagues de fortes chaleurs sont souvent associées à des épisodes de pollution atmosphérique, notamment à l'ozone.

L'augmentation des températures peut mettre en danger les nourrissons, les jeunes enfants, les personnes âgées, fragiles, malades, également les personnes travaillant à l'extérieur.

## Consignes de sécurité :

L'Etat a mis en place un plan canicule reposant sur cinq piliers :

- Des mesures de protection des personnes à risques en institution,
- Le repérage des personnes à risques isolées,
- L'alerte,
- La solidarité,
- L'information.

La mairie tient à jour un registre des personnes sensibles et recense chaque année les personnes de plus de 65 ans, elle les contacte et assure un suivi si elles le demandent.

- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie,
- Occupez-vous des personnes en difficulté,
- Fermez les ouvertures la journée et aérez la nuit,
- Utilisez un ventilateur et/ou un climatiseur,
- Mouillez-vous le corps, prenez des douches, buvez 1,5L d'eau par jour.
- Ne sortez pas aux heures chaudes, sinon protégez-vous,
- En cas de malaise, appelez un médecin,
- Limitez les activités physiques.

## L'alerte :

En cas d'événement, informez-vous :

Sur le site internet : <http://france.meteofrance.com> ou par téléphone : 3250

Sur le site internet : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) (pour les risques de fortes précipitations)

Possibilité de joindre le SAMU au 15

# Pandémie grippale ou Covid

La grippe est une infection respiratoire aigüe et contagieuse.

**Une pandémie** est définie comme une forte augmentation dans le temps des cas de grippe avec ou sans confirmation virologique ou COVID. La menace d'une pandémie grippale est liée à l'apparition d'un nouveau virus, non couvert par des vaccins, avec infection humaine.

**Une épidémie** est la propagation rapide d'une maladie infectieuse.

**Une épizootie** est une épidémie affectant l'espèce animale.

**La grippe aviaire** désigne une maladie virale rencontrée sur les volailles. Cette affection est transmissible à l'homme ou à d'autres animaux.

**Le H5N1** désigne un type de virus grippal responsable de la grippe aviaire, qui peut se transmettre de l'animal à l'homme :

- Voie aérienne,
- Contact direct avec les sécrétions respiratoires, les matières fécales des animaux malades,
- La nourriture, l'eau, le matériel, les vêtements contaminés ...

La transmission interhumaine du virus de la grippe H5N1 reste limitée et localisée en Indonésie.

**Le H1N1 (grippe A)** désigne un type de virus qui fait sa réapparition au Mexique sous une forme génétique inédite et se propage rapidement autour de la planète. Dans la majorité des cas, les malades ne présentent que des symptômes bénins et leur guérison est rapide et complète.

Pour les personnes présentant les symptômes de la grippe A, il est conseillé de consulter un professionnel de la santé afin d'obtenir un diagnostic médical.

## Alimentation en eau potable

La gestion en eau potable de la commune est confiée à la Communauté de Commune Auxonne -Pontailier Val de Saône.

La pollution de l'eau peut être d'origine diverse :

- Les pollutions chroniques,
- Les pollutions accidentelles.

L'eau est soumise à des normes précises, des analyses régulières permettent de contrôler les différents paramètres et d'informer les habitants sur la qualité de l'eau distribuée.

### Consignes de sécurité :

#### Communauté de commune d'Auxonne – Pontailier / Val de Saône

Tél : 03.80.27.03.20

Fax : 03.80.27.03.21.

Fermier gestionnaire : SUEZ

Téléphone :09.77.40.42.54

# Risques nucléaires

Le centre de production EDF installé à Nogent sur Seine peut être à l'origine d'un accident nucléaire pouvant entraîner une contamination. Dans ce cas un plan spécifique prévoit que sur ordre du Préfet, la commune distribue des pastilles d'iode.

Les effets principaux sont :

- L'irradiation, elle concerne les personnes en contact direct avec la centrale, notamment le personnel.
- La contamination, lorsque les substances radioactives se sont répandues dans l'atmosphère, le sol et l'eau.

Ces sites font l'objet d'une réglementation rigoureuse, d'un plan de secours, et de contrôle régulier.

## Consignes de sécurité :

- Mettez vous à l'abri,
- Restez chez vous ou dans le bâtiment le plus proche,
- Fermez portes et fenêtres,
- Arrêtez les ventilateurs,
- Écoutez la radio,
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école,
- Ne prenez pas votre véhicule,
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

La fin d'alerte est donnée par la commune. Vous pouvez sortir et consommer les provisions entreposées chez vous ainsi que l'eau du robinet, mais attendre l'autorisation des autorités pour cueillir fruits et légumes du jardin.



# LE RISQUE SISMIQUE

Le risque relatif aux séismes ou tremblements de terre découle d'une fracturation brutale des roches en profondeur. Cela se traduit par des failles et des vibrations du sol ressenties jusqu'en surface.

## Les conséquences d'un séisme...

Les dégâts peuvent être importants et causer de nombreuses pertes humaines, matérielles et économiques, avec parfois des conséquences dramatiques sur l'environnement, comme en témoigne le tremblement de terre du 11 mars 2011 au Japon.

Les dégâts sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

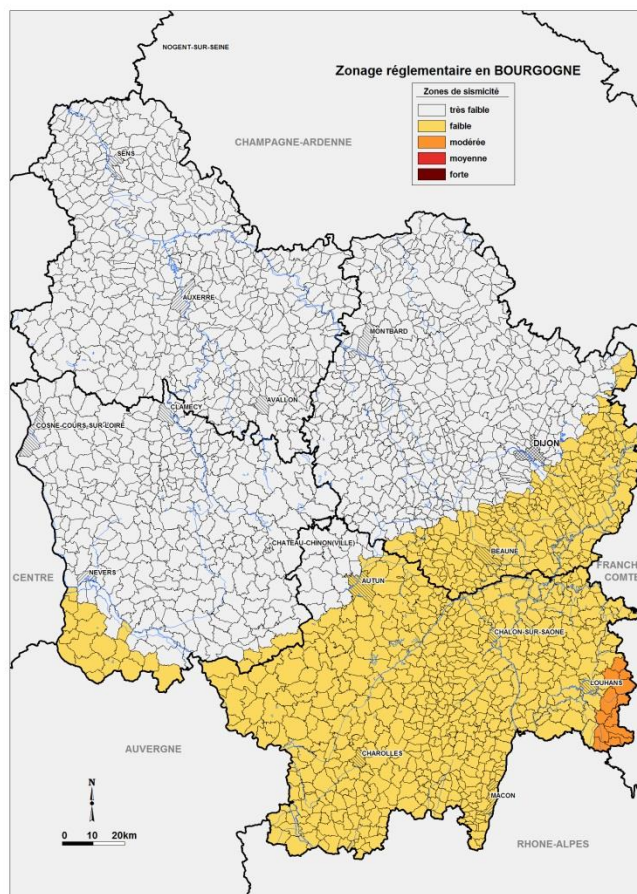
Le séisme peut être le risque majeur le plus meurtrier et le plus dévastateur.

## Le risque sismique à Labergement-Les-Auxonne...

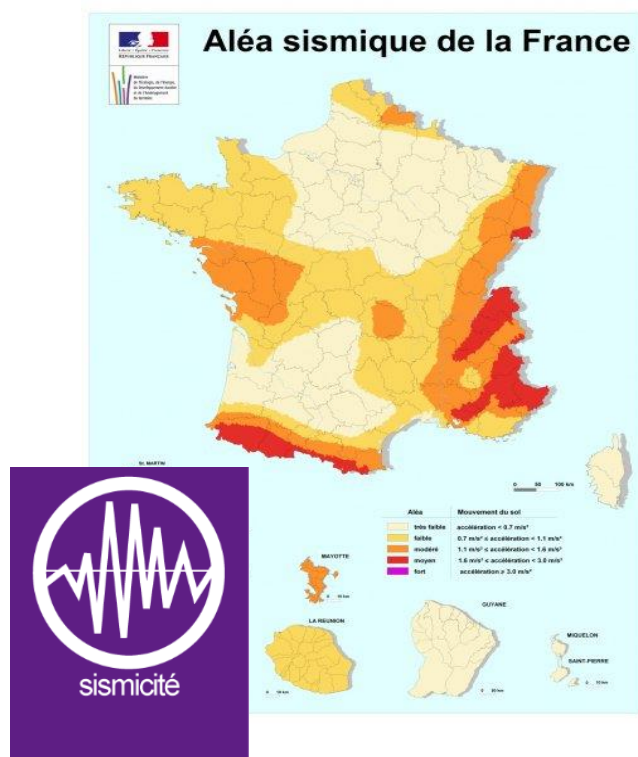
L'aléa sismique est globalement plus faible en France que dans des pays comme le Japon ou la Grèce. Néanmoins, certaines régions sont plus concernées que d'autres.

Les décrets 2010-1255 et 2010-1254 du 22 octobre 2010 ont placé le canton d'Auxonne en zone de sismicité faible (niveau 2).

Information des locataires et acquéreurs consultable en mairie (DCI) et chez les notaires.



Zonage sismique en Bourgogne



## Zonage sismique en France...

Zone 1 : sismicité très faible

Zone 2 : sismicité faible

Zone 3 : sismicité modérée

Zone 4 : sismicité moyenne

Zone 5 : sismicité forte

## QUE DEVEZ-VOUS FAIRE EN CAS D'EVENEMENT SISMIQUE ?

Le risque sismique est l'un des risques majeurs que l'on ne peut pas empêcher et que l'on ne peut pas contrôler. N'étant pas prévisible, seule la prévention peut en atténuer les effets destructeurs. (En imposant des normes de construction par exemple). La connaissance des phénomènes passés permet cependant de localiser les zones à risques.

## Les bons réflexes en cas de tremblement de terre...

|                                  |                                                                             |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b>A<br/>V<br/>A<br/>N<br/>T</b> | Vérifier ou faire vérifier la vulnérabilité aux séismes de votre habitation |
|                                  | Repérer les points de coupure de gaz, d'eau, de l'électricité               |
|                                  | Fixez les appareils et les meubles lourds                                   |
|                                  | Préparez un plan de regroupement familial                                   |

A l'extérieur, ne pas rester sous les fils électriques, ou ce qui peut s'effondrer (pont, corniche, toiture)

En voiture, s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses. Se protéger la tête et les bras. Se méfier des répliques...



Ne pas fumer, ne pas provoquer de flammes ou d'étincelles (risques d'explosion).



Ne pas téléphoner, laisser les lignes libres pour les secours.



Ecoutez les messages diffusés par la radio ou la télévision. France Bleu Bourgogne (FM 103.7), France Info (FM 101.2), France Inter (FM 95.9 ou GO 162 KHz), France 3 Bourgogne (si possible).



Coupez le gaz et l'électricité.



Protégez-vous, mettez-vous à l'abri sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres, mettez-vous près d'un mur ou d'une colonne porteuse.



Après l'évènement sismique, si dégât important, prendre contact avec la mairie dans la perspective de la constitution d'un dossier de reconnaissance de l'état catastrophe naturelle.

# Pollution atmosphérique

C'est l'introduction par l'homme directement, ou indirectement dans l'atmosphère et les espaces clos de substances pouvant nuire à la santé humaine, aux ressources biologiques et aux écosystèmes.

## **On parle de polluants primaires et secondaires :**

***L'ozone(O<sub>3</sub>)*** est un gaz qui nous protège des rayons nocifs du soleil en absorbant une bonne partie du rayonnement ultraviolet. Près du sol, il est nuisible à la santé, il est produit par les activités humaines (transport, industrie, chauffage ...)

***Le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)*** est un gaz qui provient de la combustion de carburant fossile contenant du soufre.

***Le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)*** est un gaz irritant généré par tous les processus de combustion.

***Les particules fines*** sont des poussières et des gouttelettes microscopiques qui flottent dans l'air. Elles sont générées principalement par le chauffage au bois, l'industrie et le transport.

## **Consignes de sécurité :**

Il est recommandé aux personnes sensibles, fragiles, âgées et aux jeunes enfants :

- D'éviter les activités sportives et physiques intenses,
- D'éviter l'usage de solvants et la fumée de tabac,
- D'appeler un médecin en cas de symptômes aggravants.

# Annuaire

## Numéros utiles

La mairie : téléphone : 03.80.31.45.74

Mail : [mairie.Labergement-Lès-Auxonne@wanadoo.fr](mailto:mairie.Labergement-Lès-Auxonne@wanadoo.fr)

**Pompiers** : 18

**Secours mobile** : 112

**Samu** : 15

**Gendarmerie** : 17

**Préfecture** : 03.80.44.64.00

### **Communauté de communes d'Auxonne – Pontailier- Val de Saône**

Tél : 03.80.27.03.20

Fax : 03.80.27.03.21.

### **Météo**

Tel 1 : 0890.711.415 ou tel 2 : 32.50

### **Urgence dépannage électrique**

09.72.67.50.21

### **Urgence dépannage gaz**

0.810.433.021

### **Urgence dépannage eau**

09.77.40.11.27

### **Site internet**

[www.vigicrue.ecologir.gouv.fr](http://www.vigicrue.ecologir.gouv.fr)

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

[www.sante.gouv.fr/canicule](http://www.sante.gouv.fr/canicule)

[www.grippeaviaire.gouv.fr](http://www.grippeaviaire.gouv.fr)

[www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

[www.prim.net](http://www.prim.net)

[www.bourgogne.pref.gouv.fr](http://www.bourgogne.pref.gouv.fr)

Le portail du ministère de l'environnement

<http://france.meteofrance.com/www.prim.net>

La Préfecture

☎ : 03.80.44.64.00

<http://www.cote-dor.gouv.fr>

# LABERGEMENT-LES-AUXONNE



inondation



sismicité  
zone 2

## 2. écoutez la radio

Station France Inter-102 Khz

Station France Bleu Bourgogne-103.7 Mhz

## 3. respectez les consignes

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

**pour en savoir plus, consultez**

> à la mairie, le document communal d'information

> sur Internet : [www.prim.net](http://www.prim.net)